

## **CONSEIL DU 8<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT**

### **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 17 JANVIER 2017**

Le mardi 17 janvier 2017, à 19h, les membres du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement se sont réunis en salle du conseil sur convocation en date du lundi 9 janvier 2017. Le jour de cette séance, 10 membres du Conseil d'arrondissement étaient en exercice.

Publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement prévu à cet effet.

#### **Membres présents :**

Mme Jeanne d'HAUTESERRE  
M. Vincent BALADI  
M. Grégoire GAUGER  
M. Pierre LELLOUCHE  
Mme Catherine LECUYER (arrivée en cours de séance)  
Mme Eve DESBONNETS  
M. Charles BEIGBEDER  
Mme Corine BARLIS  
M. François LEBEL  
Mme Erika DUVERGER

#### **Membre excusé :**

M. Marc PACHECO (pouvoir à M. François LEBEL)

#### **Membres absents :**

Mme Bérengère de REYNIÈS  
Mme Sophie BOYER CHAMMARD

## **Ordre du jour de séance**

### **08 2017 01**

Désignation du secrétaire de séance

### **08 2017 02**

Approbation du compte rendu de séance du 29 novembre 2016

### **2017 DVD 5**

Stratégie Paris piéton. Approbation de la stratégie Paris piéton et signature de la Charte internationale de la marche

### **2017 DAE 50**

Salon de prêt à porter féminin et d'accessoires de mode sur la place de la Concorde, fixation de la tarification de la redevance pour la Sté WSN DEVELOPPEMENT

### **2017 DVD 14**

Municipalisation du stationnement payant 2018 - Mise en place de la redevance de stationnement et forfait de post-stationnement

### **2017 DVD 15**

Parc de stationnement Rond-Point des Champs Elysées – Avenant n° 9 à la convention de concession

### **2017 DAJ 1**

Convention cadre de partenariat entre la Ville de Paris et l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris  
Subvention de 296.750 euros et convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites

### **QMA8 2016 01**

Question orale présentée par Madame Corine Barlis, relative à la réalisation de travaux d'amélioration et de modernisation des services de la mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement

**1° /** Après avoir constaté que le quorum est atteint, **Mme Jeanne d'HAUTESERRE** ouvre la séance du conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement.

**Mme d'HAUTESERRE** : Mesdames et messieurs, bonsoir. Je n'ai peut-être pas encore eu l'occasion de vous retrouver. Aussi, à celles et ceux qui n'étaient pas présents aux vœux, je souhaite une excellente année 2017, ainsi qu'une belle santé : que cette année soit douce et sereine, pour tout le monde.

La séance est ouverte.

## **2° / 08 2017 01 - Désignation du secrétaire de séance**

*Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE*

**Mme d'HAUTESERRE** : Dans la mesure où il reste le plus jeune, la fonction de secrétaire de séance revient toujours à M. GAUGER, s'il en est d'accord.

**M. GAUGER** : Avec grand plaisir.

**A L'UNANIMITE des présents, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement nomme M. Grégoire GAUGER secrétaire de séance.**

## **3° / 08 2017 02 - Approbation du compte rendu du Conseil d'arrondissement du 29 novembre 2016**

*Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE*

**Mme D'HAUTESERRE** : Avez-vous des observations à formuler sur ce compte rendu ? Mme BARLIS ?

**Mme BARLIS** : J'ai une remarque concernant le dernier paragraphe de la page 12, où l'on me fait dire quelque chose d'inexact. En effet, les logements qui ne sont pas comptabilisés dans la loi SRU sont les PLI et non les PLA-I. Je vous remercie donc d'apporter cette modification aux deux endroits concernés. Par ailleurs, en bas de la page 16, on aperçoit un tiret qui n'est suivi de rien : je me demande si une intervention n'a pas disparu.

**Mme D'HAUTESERRE** : Je pense qu'il s'agit plutôt d'un tiret dû à une faute de frappe : nous vérifierons ce point.

**Mme BARLIS** : Enfin, à la page 27, dans le paragraphe où j'interviens, à la dixième ligne, il est noté que « *je rappelle à mes deux collègues* », alors qu'il devrait être écrit « *je rappelle à mes collègues* », puisqu'ils sont plus que deux.

**Mme D'HAUTESERRE** : Avez-vous d'autres observations à formuler ? Pour Monsieur BEIGBEDER, qui vient d'arriver, nous étions en train d'entendre les observations concernant le compte rendu du 29 novembre 2016.

Je mets maintenant ce compte rendu aux voix.

**Le compte rendu de la séance du 26 novembre 2016 est ADOPTE A L'UNANIMITE des membres présents**

**4°/ 2017 DVD 5 - Stratégie « Paris piéton ». Approbation de la stratégie Paris piéton et signature de la Charte internationale de la marche**

*Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE*

**Mme d'HAUTESERRE :** Cette délibération concerne l'approbation de la stratégie « Paris piéton » et la signature de la charte internationale de la marche.

Comme vous l'avez tous lu, la stratégie « Paris piéton » prévoit d'améliorer la vie des piétons tout en promouvant la marche dans la capitale et la mise en place des lieux destinés aux piétons. La sécurité des piétons est largement abordée dans ce document. En effet, les piétons sont exposés aux dangers de la circulation motorisée : ils représentent 56 % des personnes tuées en 2016 à Paris, dont 72 % âgés de plus de 60 ans.

De ce fait, des mesures nécessitent impérativement d'être prises.

Ainsi, cette délibération propose de consacrer cinq principes :

- faciliter les continuités piétonnes et de nouveaux partages de la voirie ;
- favoriser la diversité des usages de la rue ;
- élever les standards de confort des espaces publics ;
- repenser l'orientation des piétons ;
- conforter la culture piétonne de Paris.

Notre arrondissement s'inscrit dans le cadre de ce schéma avec le réaménagement de la place de la Madeleine. Un collectif de concertation sera installé à proximité de la place afin de recevoir les avis des riverains. Il est également prévu un projet de réaménagement de la rue Boissy d'Anglas, entre le boulevard Malesherbes et la rue Saint-Honoré qui vous sera présenté par les services. Enfin, l'opération « les Champs-Élysées piétons » une fois par mois, semble être plébiscitée par les Parisiens.

Voilà donc les projets en cours dans notre arrondissement. Evidemment, tous ces projets devraient être faits dans le cadre d'une démarche concertée avec les Parisiens et j'y serai particulièrement vigilante.

Je laisse maintenant la parole à ceux d'entre vous souhaitant en débattre. Mme BURLIS ?

**Mme BURLIS :** Cette stratégie qui nous est proposée va dans le bon sens, puisqu'elle poursuit la volonté parisienne de mieux répartir l'espace public entre voitures et piétons et d'intensifier les modes de déplacement doux.

Plusieurs éléments me semblent positifs dans le document qui nous est proposé.

Le premier élément est que l'on y parle des engins gyropodes. Ils sont de plus en plus nombreux dans Paris et, pour l'instant, la législation ne permet pas de bien les situer. Les gens qui les utilisent ne sont ni piétons, ni cyclistes, ni automobilistes et il existe à leur sujet un vide juridique qui pose problème, dans la mesure où nous ne savons pas s'ils doivent circuler sur les trottoirs ou sur la chaussée. Or il en circule de plus en plus et je trouve bien que, dans ce document, la Ville de Paris aborde ce sujet.

Le deuxième élément est qu'il est proposé dans cette délibération qu'un diagnostic soit réalisé, ainsi qu'une orientation par arrondissement : j'espère que notre arrondissement se saisira de cette opportunité qui lui est donnée et que tous les élus, y compris l'opposition, pourront être associés à cette réflexion, afin de pouvoir faire des propositions.

**Mme d'HAUTESERRE** : Evidemment, vous êtes la bienvenue.

**Mme BURLIS** : Je voulais souligner deux autres points.

Je trouve tout à fait positif que soit abordé dans cette délibération le fait qu'une réflexion soit lancée sur le genre dans l'espace public, notamment concernant certaines zones moins passantes, dans la mesure où il est vrai qu'en certains endroits, les femmes sont plus en danger et peuvent moins se promener à pied.

Enfin, lorsque l'on propose aux Parisiens de faire de grandes ballades et de marcher, il faut aussi envisager des espaces de pause, donnant la possibilité de s'asseoir et prévoir l'implantation de sanisettes plus nombreuses. Le fait que ces aspects pratiques soient aussi abordés dans la délibération est à souligner.

**Mme d'HAUTESERRE** : Merci beaucoup. M. BEIGBEDER.

**M. BEIGBEDER** : Globalement, il est intéressant de favoriser la marche à pied dans une grande ville comme Paris, qui est une capitale mondiale. En revanche, le fait de le faire d'une manière si dogmatique et contre d'autres moyens de transport, notamment le transport automobile, est terriblement insupportable : on insulte les automobilistes, les Parisiens qui n'ont pas d'autres choix que de prendre leur véhicule, sans même parler des banlieusards, en les stigmatisant moralement, comme si le fait de posséder une voiture donnait une sorte de statut social supérieur et donc moralement inférieur, puisque nous sommes en plein marxisme.

Je ne peux donc pas voter favorablement cette délibération.

**Mme d'HAUTESERRE** : Parfait. M. LELLOUCHE ?

**M. LELLOUCHE** : Dans le prolongement de ce que vient de dire M. BEIGBEDER, il existe un proverbe américain qui dit qu'il est difficile d'être contre la tarte aux pommes et ... (*non audible*). A mon avis, nous n'avons pas attendu Mme HIDALGO pour découvrir les bienfaits de la marche à pied. Paris existe depuis presque 2000 ans et je pense qu'il y a toujours eu des gens qui marchaient dans Paris. De plus, la marche est très bonne pour la santé, comme il est rappelé dans cette délibération. Nous sommes donc tous pour la marche à pied dans Paris, nous sommes tous pour la continuité de la marche. Mais pourquoi diable opposer un mode de déplacement à un autre mode de déplacement ? Pourquoi en faire une sorte de religion ?

Je souhaiterais simplement rappeler que les trottoirs parisiens sont de plus en plus dégradés et que l'indemnisation des personnes blessées à Paris en raison d'accidents survenus sur des trottoirs a doublé entre 2014 et 2015. En 2015, la Ville a payé non loin d'1 million d'euros d'indemnités pour des gens qui sont tombés en raison du mauvais état des trottoirs, et qui sont également encombrés de toutes sortes de choses, y compris de vélos et de motos, qui ont proliféré dans Paris à cause de la stratégie anti-voitures menée depuis l'époque de Delanoë.

Je veux bien tout entendre ; je veux bien que l'on développe la marche mais, de grâce, que l'on regarde d'un peu plus près ce qui est proposé dans cette délibération qui ne mérite pas, à mon avis, un vote favorable : personnellement, je m'abstiendrai.

**Mme d'HAUTESERRE** : Parfait. M. LEBEL ?

**M. LEBEL** : Oui, cette stratégie « Paris piéton » est, en fait, une stratégie strictement anti-voitures, tout à fait mortifère pour l'avenir économique de la capitale de la France.

Comme le disait M. LELLOUCHE, les trottoirs, mais également les chaussées, sont de plus en plus dégradés et défoncés, ce qui au passage, est aussi désagréable à voir pour les touristes, que dangereux pour les voitures et encore plus pour les vélos.

Tout ceci est absolument incompréhensible : Paris n'est pas Venise et comprend des boulevards larges, ce qui n'existe pas dans toutes les capitales du monde : il est vraiment dommage que cette stratégie, ou prétendue telle, « Paris piéton » soit en fait l'application d'un *a priori* anti-voiture, dont nous ne comprenons pas bien le but, si ce n'est de faire passer Paris pour être dans le « camp du Bien » et faire économiser à chaque Parisien à peu près 12 secondes de vie au cours de 79 ans pour les hommes et de 83 ans pour les femmes, âges moyens de la longévité à Paris.

Telle est la raison pour laquelle il n'est pas question que je vote pour ce genre de politique absolument mortifère.

**Mme d'HAUTESERRE** : Merci beaucoup. M. BALADI ?

**M. BALADI** : Merci, Mme le Maire. S'agissant de cette stratégie « Paris piéton », la situation est assez compliquée. En tout cas, en ce qui nous concerne, notre groupe, Les Républicains, a demandé à voter pour cette délibération. Nous comprenons que la stratégie anti-voiture de Mme HIDALGO ne soit pas comprise. D'ailleurs, nous-mêmes, ne la comprenons pas du tout. Il y a la zone à circulation restreinte qui a été mise en place depuis le 15 janvier, il y a deux jours ; il y a la hausse mortifère du stationnement à Paris – nous en reparlerons tout à l'heure – à laquelle nous allons nous opposer aussi très fermement ; mais en tout cas, comme l'a dit tout à l'heure M. Pierre LELLOUCHE, il est difficile d'être contre cette stratégie « Paris piéton ».

**M. LELLOUCHE** : La position des Républicains est justement de dire qu'il est difficile d'être contre : cela ne signifie pas qu'il faut voter « pour ». La consigne de vote n'est pas celle-là : la consigne de vote est que nous ne sommes pas contre, ce qui signifie l'abstention.

**Mme d'HAUTESERRE** : Je mets aux voix cette délibération.

### **A LA MAJORITE (5 voix), le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération**

Nombre de votants : 10

Suffrages exprimés POUR le projet : 5 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Erika DUVERGER, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER, Mme Corine BARLIS)

Suffrages exprimés CONTRE le projet : 3 (M. François LEBEL + pouvoir, M. Charles BEIGBEDER)

ABSTENTIONS : 2 (M. Pierre LELLOUCHE et Mme Eve DESBONNETS)

### **5°/ 2017 DAE 50 - Salon de prêt à porter féminin et d'accessoires de mode sur la place de la Concorde, fixation de la tarification de la redevance pour la Sté WSN DEVELOPPEMENT**

*Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE*

**Mme d'HAUTESERRE** : Chaque année, en février et mars, se déroule à Paris la semaine des créateurs avec l'organisation de la présentation des collections de mode automne-hiver. Cette manifestation s'inscrit en complémentarité des défilés de mode qui ont lieu, chaque année à la même période, sous l'égide de la Fédération française de la couture, du prêt-à-porter des couturiers et des créateurs de mode.

L'occupation du domaine public sera consentie pour une durée de 18 jours, du 20 février au 9 mars 2017.

Néanmoins, cette manifestation ne pourra se faire qu'à condition que l'organisateur obtienne les autorisations de la Préfecture de Police relatives à la sécurité et à la tenue de l'événement, et de sa compatibilité dans le cadre du plan Vigipirate renforcé, avec les autres occupations temporaires du domaine public déjà autorisées sur la place de la Concorde.

La redevance versée pour cette manifestation s'élèverait donc à 192 925 euros, y compris la taxe de déblaiement d'un montant de 1 725 euros.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

**M. BEIGBEDER** : Il serait intéressant que quelques invitations soient mises à disposition des habitants du 8<sup>e</sup> arrondissement, en particulier des membres du Conseil d'arrondissement, si possible.

**M. LEBEL** : Il s'agit de prêt-à-porter féminin ; ce n'est pas pour vous.

**M. BEIGBEDER** : Justement, cela m'intéresse beaucoup.

**Mme d'HAUTESERRE** : Entendu : nous en ferons la demande à la Mairie de Paris. M. LEBEL ?

**M. LEBEL** : Je vois que la place de la Concorde, monument historique, continue à être pour la Mairie de Paris, une sorte de « foiraille », comme il en existe en province, et ceci pour 192 000 euros. Après diverses manifestations du même genre, on utilise vraiment ce monument historique à la place de la Porte de Versailles ou d'autres lieux qui sont, eux, faits pour cela.

Je trouve que cette place de la Concorde mériterait d'ailleurs d'être entièrement restaurée, et les bâtiments qui la bordent enfin éclairés, ce qu'ils ne sont toujours pas. Il s'agit à peu près du seul monument de Paris qui n'est pas éclairé.

Je souhaite donc que la Place de la Concorde soit enfin prise en compte pour ce qu'elle est, un monument historique, et que nous arrêtons de la confondre avec la Porte de Versailles. Je voterai donc absolument contre ce mésusage d'un monument historique.

**Mme d'HAUTESERRE** : Vous savez que cette Place de la Concorde accueille également, tous les ans, le Carrefour de l'emploi.

**M. LEBEL** : Oui, exactement, et bientôt elle accueillera la foire à la saucisse, pendant qu'on y est.

**M. LELLOUCHE** : Dans le prolongement de ce que dit M. LEBEL et de notre attitude collective à l'égard de M. CAMPION, avons-nous pensé à faire défiler les mannequins à l'intérieur de la grande roue ? Nous ferions ainsi d'une pierre deux coups.

**Mme d'HAUTESERRE** : Parfait. Avez-vous d'autres observations ?  
Je mets aux voix cette délibération.

**A LA MAJORITE (6 voix), le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération**

Nombre de votants : 10

Suffrages exprimés POUR le projet : 6 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Erika DUVERGER, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER, M. Charles BEIGBEDER, Mme Corine BARLIS)

Suffrages exprimés CONTRE le projet : 3 (M. François LEBEL + pouvoir et Mme Eve DESBONNETS)

ABSTENTION : 1 (M. Pierre LELLOUCHE)

## **6°/ 2017 DVD 14 - Municipalisation du stationnement payant 2018 - Mise en place de la redevance de stationnement et forfait de post-stationnement**

*Rapporteur : M. Vincent BALADI*

**M. BALADI** : Il s'agit de la municipalisation du contrôle de stationnement payant de surface, prévu par l'article 63 de la loi du 27 janvier 2014, qui va être mis en place à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Concrètement, l'usager ne réglera plus un droit de stationnement mais une redevance d'utilisation du domaine public, ce qui permet à la Ville d'augmenter très fortement l'infraction pénale de 1<sup>ère</sup> classe – cela veut dire que l'on ne paye pas à l'horodateur ; aujourd'hui, il existe des moyens en ligne pour payer son stationnement – qui était fixée à 17 euros et qui va passer à 50 euros, soit une augmentation de 194%.

Si l'on regarde en détail ce projet, il s'agit aussi d'augmenter le coût du stationnement à partir de la 3<sup>ème</sup> heure. Concrètement, au bout de 6 heures, le coût du stationnement passera de 24 euros à 50 euros pour un stationnement dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement, étant donné qu'il existe deux zones : la zone 1, qui est la zone plus chère et qui comprend le 8<sup>ème</sup> arrondissement, et une zone 2 qui comprend majoritairement des arrondissements de l'est parisien.

Il faut également savoir que l'amende sera minorée en cas de paiement immédiat : dans la zone 1, elle pourra être de 35 euros. Un avertissement de l'application d'un FPS sera apposé sur le pare-brise du véhicule et un message dématérialisé sera envoyé à l'usager ayant payé de façon insuffisante par téléphone mobile ou par Internet. Cela signifie que concrètement, un calcul très savant sera ensuite effectué et je pense qu'un certain nombre d'employés se trouveront derrière tous ces systèmes pour calculer les différences entre ceux qui n'auront pas du tout payé qui, effectivement, seront fortement sanctionnables, et ceux qui auront payé mais de manière insuffisante. Cela concernera, par exemple, la personne qui aura laissé sa voiture 5 heures et 10 minutes sur la voie publique, après n'avoir payé que pour 5 heures.

J'ai regardé en détail ce dossier et je suis étonné des arguments de la Mairie de Paris concernant la fraude au stationnement. Anne HIDALGO disait qu'il existait 90% de fraude, c'est-à-dire de gens qui ne payaient pas le stationnement. Or une étude par huissier a récemment été diligentée dans le 8<sup>ème</sup> par *Marianne et 40 millions d'automobilistes*, et il s'avère que ce taux de fraude est plutôt autour de 40%. Selon les contractuelles, il y a à peu près un véhicule sur trois qui ne paie pas le stationnement à Paris, depuis la mise en place de tous les systèmes dématérialisés pour payer le stationnement. En effet, il existe aujourd'hui une application du nom de P Mobile Stationnement, vous permettant de payer avec votre téléphone portable. Concrètement et contrairement à ce que pense Madame HIDALGO, nous n'avons plus besoin, et heureusement d'ailleurs, de descendre à l'horodateur pour prolonger éventuellement nos heures de stationnement.

En conclusion, même si cette délibération comporte, selon moi, deux points positifs – la gratuité du stationnement pour les véhicules à basse émission et, heureusement, le fait qu'ils n'ont pas touché aux tarifs des résidents et des professionnels qui interviennent à Paris. Pour rappel, ces derniers tarifs avaient été augmentés en 2015 : le Conseil d'arrondissement s'était prononcé et M. BEIGBEDER avait d'ailleurs lancé une action en justice.

**M. BEIGBEDER** : Merci de le rappeler.

**M. BALADI** : Je demande donc au Conseil de voter contre cette délibération.

**Mme d'HAUTESERRE** : Avez-vous des observations à formuler ? M. GAUGER.

**M. GAUGER** : Je ferai deux observations.

Premièrement, nous voyons que les tarifs ne sont pas les mêmes selon l'endroit où l'on habite à Paris. A nouveau, l'ouest est pénalisé par rapport à l'est, alors que nous sommes censés être tous égaux

devant l'Etat et les collectivités locales. Cela pose un problème que cette délibération permet de soulever.

Deuxièmement, le grand argument de la Mairie de Paris est la lutte contre les voitures « ventouses ». Or dans le 8<sup>e</sup> arrondissement, le vrai problème que nous rencontrons est celui de ces fameuses camionnettes garées à Saint-Augustin et boulevard Batignolles, qui restent plusieurs jours et sont habitées par des gens qui se livrent à des trafics dans l'arrondissement. Je voulais en profiter pour dire que Mme le Maire, son adjoint et tout le cabinet font un travail extraordinaire à ce niveau-là, afin d'être très réactifs et d'empêcher ces installations de camionnettes « ventouses », qui sont la priorité à prendre compte, dans la mesure où une réelle délinquance est liée à ces véhicules.

Ce n'est pas à celui qui a oublié de payer 5 minutes de stationnement d'être sans cesse et toujours « matraqué », alors même qu'il existe des priorités sécuritaires bien plus importantes.

**Mme d'HAUTESERRE** : Parfait. M. BEIGBEDER.

**M. BEIGBEDER** : Effectivement, j'avais lancé une action au tribunal administratif, fin 2015, contre la décision du Conseil de Paris. En fait, nous savons très bien pourquoi la Ville augmente les tarifs de stationnement et maintenant, les amendes : cela est uniquement dû à des raisons financières évidentes ; le budget n'est pas bouclé, la dette s'envole et Mme HIDALGO a été élue sur un mensonge, en disant qu'elle n'augmenterait pas les impôts des Parisiens. Evidemment, ce n'est pas possible et elle augmente donc les impôts sur les automobilistes, ce qui est tout à fait inique.

Je voterai donc contre cette délibération.

**Mme d'HAUTESERRE** : Parfait. M. LE LELLOUCHE.

**M. LELLOUCHE** : Cette affaire est une affaire lourde. De quoi s'agit-il ? Dans le cadre du statut de Paris, qui est en ce moment-même discuté à l'Assemblée nationale, d'où je viens, une réforme de la Police est prévue, incluant un transfert d'un certain nombre de personnels de la Préfecture à la Ville. Ces personnels contractuels étaient jadis employés aux PV. Ceux-là vont maintenant relever de la Ville et sont affectés à quelque chose d'assez flou, qui n'est pas une vraie police municipale, mais une sorte de police de proximité, de gardiennage de square et de lutte contre les incivilités. Au final, nous n'avons pas de police municipale, contrairement aux autres villes de France, ce que nous regrettons. Il n'y a pas de vraie police, il n'y a pas d'augmentation des moyens de sécurité de notre Ville. Les contractuelles sont donc supprimées : par quoi sont-elles remplacées ? Par une privatisation du dispositif des sanctions à des sociétés privées.

Première remarque : nous avons là une municipalité de gauche qui privatise les sanctions contre les automobilistes ; cela sera sans pitié, puisque cela va être systématique, dans la mesure où l'entreprise sera payée aux résultats.

Deuxième remarque : on double les tarifs. J'utilise moi-même les horodateurs. Je l'ai fait aujourd'hui et, au maximum, j'ai payé 8 euros. Une fois ou deux fois dans la journée, c'est à peu près acceptable lorsque l'on a plusieurs rendez-vous. Mais si à chaque fois, il s'agit de 30 euros ou de 50 euros, il va devenir un tout petit peu délicat de fonctionner dans Paris, surtout si la pénalité est, elle aussi de l'ordre de 50 euros. Ainsi, le coût de la journée d'utilisation du véhicule dans Paris devient assez rédhibitoire et pourrait dépasser 100 euros, en cas de problème quelconque.

Pourquoi tout cela ? Pour arriver au chiffre magique de 300 millions d'euros par an, ce qui manque au budget pour être en équilibre : on va donc aller taxer l'automobiliste qui, par ailleurs, est « matraqué » par toutes sortes d'autres choses, puisque dans cette espèce d'artichaut que représente la politique de déplacements de la Ville, toutes les semaines, nous avons une feuille d'artichaut nouvelle.

**Mme d'HAUTESERRE** : Parfait. Merci, M. LELLOUCHE.

**M. LELLOUCHE** : Merci, Madame, de me redonner la parole : je terminerai mon propos, avec votre permission.

**Mme d'HAUTESERRE** : Alors, terminez maintenant parce que vous êtes, à chaque fois, en train de nous refaire l'histoire. Tout le monde connaît ce problème et vous n'allez donc pas, à chaque fois nous rappeler ce qui a été dit quasiment à chaque Conseil sur ce sujet...

**M. LELLOUCHE** : Madame, puis-je vous rappeler qu'en tant que Maire, votre devoir est de laisser parler les adjoints et les membres du Conseil d'arrondissement ?

**Mme d'HAUTESERRE** : Bien sûr, mais je ne peux pas vous laisser parler un quart d'heure sur chaque délibération. Maintenant, je vous demande de terminer : merci.

**M. LELLOUCHE** : Je n'ai pas parlé durant un quart d'heure et j'étais d'ailleurs en train de terminer quand vous m'avez interrompu, de façon d'ailleurs assez peu courtoise.

**Mme d'HAUTESERRE** : Si je devais compter le nombre de fois où vous n'êtes pas courtois avec moi, je pourrais remplir des cahiers entiers.

**M. LELLOUCHE** : Madame, je vous demande d'éviter de me couper, afin que je termine ma phrase. Est-ce possible ?

**Mme d'HAUTESERRE** : Je vous demande de terminer maintenant, merci.

**M. LELLOUCHE** : J'étais simplement en train de terminer mon intervention en disant que cette délibération, aujourd'hui, se place à l'intérieur d'un contexte qui est tout à fait regrettable, et qui s'explique par une stratégie délibérée consistant à aller trouver 300 millions d'euros dans la poche des automobilistes parisiens. Merci.

**Mme d'HAUTESERRE** : Merci, la parole est à M. BEIGBEDER.

**M. BEIGBEDER** : Plutôt que de réduire les dépenses de fonctionnement ... *(intervention interrompue par M. LELLOUCHE)*

**M. LELLOUCHE** : Faites attention, vous risquez d'être coupé, vous aussi.

**Mme d'HAUTESERRE** : Mme BARLIS ?

**Mme BARLIS** : Concernant cette délibération, je constate qu'effectivement, il y a un grand nombre de Parisiens, qui ne règlent pas leur stationnement, ce qui représente un manque à gagner pour la Ville. Mme PECRESSE clame partout haut et fort qu'elle va faire la chasse aux Franciliens qui ne paient pas leur transport ; je ne vois pas pourquoi on ferait un procès d'intention à la Ville de Paris parce qu'elle essaie de faire en sorte que tous les Parisiens règlent leur stationnement.

L'argent récupéré – oui, de l'argent sera ainsi récupéré, tel est bien le but – est l'équivalent du budget pour les crèches de toute la ville de Paris sur une année. Je pense que nous ne pouvons pas juger que cela est futile et inutile pour les Parisiens.

Concernant les montants, il suffit - et cela est mentionné dans la délibération - de regarder la situation à Londres : avec une amende de 96 euros, le dispositif est dissuasif et entre 85 et 90% des Londoniens payent leur stationnement. A Paris, visiblement, le dispositif n'était absolument pas dissuasif.

Quant à la privatisation que vous évoquez, M. LELLOUCHE, j'ai regardé avec attention ce qui a été dit sur le sujet parce qu'effectivement, en tant qu'élue de gauche, cette question me préoccupait. Or ce que j'ai vu, contrairement à ce que vous dites, c'est qu'il s'agira d'un marché public, et que la Ville gardera la main sur la stratégie, sur les montants des amendes et sur la manière dont elle souhaite que les contrôles soient effectués. Il ne s'agira donc pas d'une entreprise qui, comme vous avez l'air

de le croire, va faire du zèle et mettre des amendes à tout le monde, parce qu'elle n'aura pas fait son chiffre.

**M. LEBEL** : Comme concernant les enlèvements des voitures...

**M. BEIGBEDER** : Pour répondre à Mme BARLIS, vous savez tout de même qu'il y a plusieurs ministres, comme Vincent PLACE, qui ne paient pas leurs contraventions, alors que d'autres, comme Thomas THEVENOUD, ne payent pas leurs impôts.

**Mme d'HAUTESERRE** : Nous sommes hors sujet : revenons à la délibération.

**M. BEIGBEDER** : Mme BARLIS accuse les Parisiens de ne pas payer leurs contraventions, alors qu'ils payent leurs contraventions. Apparemment, un petit nombre d'entre eux ne payent pas leurs contraventions : on ne sait pas comment ils échappent à la sanction.

**Mme BARLIS** : J'ai dit qu'ils ne payaient pas leur stationnement, pas leurs contraventions.

**Mme d'HAUTESERRE** : M. LEBEL.

**M. LEBEL** : Je serai bien plus court que Mme BARLIS : tout ceci va toujours dans le même sens de la stratégie anti-voitures menée par la Mairie de Paris et, comme pour la délibération DVD 5, je voterai contre cette délibération.

**Mme Jeanne d'HAUTESERRE** : Parfait, je mets aux voix.

#### **A LA MAJORITE (10 voix), le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un AVIS DEFAVORABLE au projet de délibération**

Nombre de votants : 11

Suffrage exprimé POUR le projet : 1 (Mme Corine BARLIS)

Suffrages exprimés CONTRE le projet : 10 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Erika DUVERGER, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Catherine LECUYER, M. François LEBEL + pouvoir, Mme Eve DESBONNETS, Charles BEIGBEDER)

#### **7°/ 2017 DVD 15 - Parc de stationnement Rond-Point des Champs Elysées – Avenant n° 9 à la convention de concession**

*Rapporteur : M. Vincent BALADI*

**M. BALADI** : Il s'agit du parc de stationnement souterrain du Rond-Point des Champs-Elysées, situé sous le jardin des Champs-Elysées, entre l'avenue Matignon et le théâtre Marigny, mis en service le 1<sup>er</sup> janvier 1969. Le garage, constitué de 331 places, est situé au 3<sup>ème</sup> sous-sol et [un marché] est conclu avec la Société d'Economie Mixte [de la Ville] pour l'exploitation du stationnement.

Un deuxième parc, qui est le parc public, est situé au 1<sup>er</sup> sous-sol, avec des emplacements aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> sous-sols, ainsi que quelques places au 3<sup>ème</sup> sous-sol : il est géré par la société INDIGO et contient 564 places.

Il nous est demandé de modifier cette convention uniquement pour le tunnel qui relie le parc de stationnement en partie public à une sortie à l'air libre située tout près du théâtre Marigny, au 1<sup>er</sup> sous-sol, qui a été construite en 1969. Or ce tunnel est fermé depuis plusieurs années à ses deux extrémités, à cause de son occupation par des personnes sans domicile fixe. Il nous est demandé, en l'occurrence, de faire exploiter ce tunnel par la société Marigny, qui exploite le théâtre Marigny.

Il est donc proposé le retrait de ce tunnel du périmètre du service public.

**Mme Jeanne d'HAUTESERRE** : Parfait. Avez-vous des observations à formuler ?

Je mets donc cette délibération aux voix.

**A LA MAJORITE (9 voix), le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération**

Nombre de votants : 11

Suffrages exprimés POUR le projet : 9 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Erika DUVERGER, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER, Mme Catherine LECUYER, M. François LEBEL + pouvoir, M. Charles BEIGBEDER, Mme Corine BARLIS)

ABSTENTIONS : 2 (M. Pierre LELLOUCHE, Mme Eve DESBONNETS)

**8°/ 2017 DAJ 1 - Convention cadre de partenariat entre la Ville de Paris et l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris Subvention (296.750 euros) et convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites**

*Rapporteur : M. Grégoire GAUGER.*

**M. GAUGER** : Ce partenariat existe depuis 1977 et avait été mis en place sous une autre majorité. En quoi consiste-t-il ? Il s'agit d'une subvention de 296 750 euros pour trois types d'opérations :

- Les consultations gratuites en mairie d'arrondissements, qui se passent ici dans la salle des permanences au rez-de-chaussée ;
- La journée fiscaliste ;
- Les opérations « avocats dans la cité » : cette opération a bénéficié à 1000 Parisiens en 2015. Malheureusement, nous ne connaissons pas le nombre de bénéficiaires par arrondissement. Une particularité intéressante est qu'à partir de 2017, seront mis en place des permanences spécialisées, ce qui fait vraiment sens. En effet, jusqu'à présent, il s'agissait de permanences généralisées, et vous n'aviez pas forcément un expert dans le domaine qui vous intéressait. A partir de 2017, nous aurons des avocats spécialisés, soit en droit du travail, soit en droit du logement, soit en droit de la famille, dans les mairies « les plus dotées en permanences » – je ne sais pas ce que cela signifie et si nous en bénéficierons dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement dès 2017, ou ultérieurement : nous verrons ce qu'il en sera.

Sur la forme, ces conventions sont extrêmement bien rédigées et très claires : je vous appelle, en tant qu'adjoint, à voter pour ce renouvellement de partenariat avec l'Ordre des avocats de Paris. Evidemment, à titre personnel, je ne prendrai pas part au vote, comme les années précédentes, sur cette convention, pour éviter tout conflit d'intérêt.

**Mme d'HAUTESERRE** : C'est très bien. Parfait. Avez-vous des observations à formuler ? Monsieur ?

**M. BEIGBEDER** : Combien coûtera, par heure, une vacation d'avocat ?

**M. GAUGER** : Je ne sais pas. Je sais que la plupart sont des bénévoles. Cela représente pour eux des heures de formation : ils viennent pendant trois heures.

**M. BEIGBEDER** : Je retire donc ma question.

**M. LELLOUCHE** précise qu'en tant que membre du Barreau de Paris, il ne prend pas part au vote.

**Mme Jeanne d'HAUTESERRE** : Je mets aux voix cette délibération.

**A L'UNANIMITE (9 voix), le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération**

Nombre de votants : 11

Suffrages exprimés POUR le projet : 9 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Erika DUVERGER, M. Vincent BALADI, Mme Catherine LECUYER, M. François LEBEL + pouvoir, Mme Eve DESBONNETS, M. Charles BEIGBEDER, Mme Corine BARLIS)

Ne prennent pas part au vote : 2 (M. Grégoire GAUGER et M. Pierre LELLOUCHE)

**Question orale de Mme BARLIS à la Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement**

Madame la Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement, lors de vos récents vœux aux agents de la Mairie du 8<sup>e</sup> et des circonscriptions gérant le 8<sup>e</sup>, vous avez indiqué avoir prévu en 2017 des travaux d'amélioration et de modernisation des services municipaux situés dans l'Hôtel Cail.

Votre objectif affiché est de créer un véritable accueil à la mairie et de faire en sorte que les agents soient mieux installés. Pour cela, il semblerait que certains services changeraient leur localisation à l'intérieur de la mairie.

Madame la Maire, les élus de l'arrondissement n'ayant aucune information sur ce chantier pourriez-vous faire une communication détaillée sur le projet au Conseil d'arrondissement afin que l'ensemble des élus soient informés ?

**Mme d'HAUTESERRE** : Parfait.

Madame la conseillère, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Nous avons effectivement un projet de réorganisation des locaux de la Mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement que j'ai, en effet, souhaité partager en priorité, en ce début d'année, avec les agents de la Mairie du 8<sup>e</sup>.

Comme vous le savez sans doute, une réflexion globale au niveau de toutes les mairies d'arrondissement est actuellement en cours afin d'imaginer la mairie d'arrondissement de demain. En effet, la conception de l'accueil et les missions des mairies d'arrondissement sont en pleine évolution pour répondre aux nouvelles attentes de nos administrés.

J'ai souhaité m'associer étroitement à cette démarche tant sur le plan politique, avec des échanges avec le Premier Adjoint de la maire de Paris et son Cabinet, qu'administratif avec la mise en place de groupes de travail, associant des agents des mairies, les directions présentes en mairie (la DFPE, la DAC, le CASVP, la DLH) et une équipe support (le SG, la DDCT, la DILT, la DU, la DPA) pour partager leur vision de ce que seront les mairies en 2020 et en déduire des principes communs d'aménagement.

Le départ de la Section locale d'architecture, la SLA, en janvier 2016 et celui des tribunaux d'instance durant l'année 2018 dégagent des espaces ; le rattachement des services sociaux départementaux polyvalents (SSDP) au CASVP prévu cette année, ainsi que le regroupement et la mise en accessibilité de la bibliothèque Europe impactent, bien évidemment, l'organisation des locaux.

Par ailleurs, les transferts de compétence prévus, tout particulièrement celui relatif aux titres d'identité, sont à prendre en compte dans cette réflexion.

Enfin, les attentes des usagers évoluent. Toutes les enquêtes menées auprès des Parisiens, notamment les enquêtes réalisées dans le cadre de Qualiparis, font apparaître une forte attente des usagers vis-à-vis de leur mairie d'arrondissement, considérée comme le lieu naturel de proximité.

Les Parisiens plébiscitent tout ce qui peut leur simplifier les démarches, et notamment les téléservices, tout en étant attachés à la possibilité d'un contact et d'un échange « en face à face » chaque fois qu'ils le jugent nécessaire.

Le projet COMEDDEC (Communication Electronique des Données d'Etat Civil) lancé en novembre 2016, permet des échanges dématérialisés de données d'état civil entre l'administration qui exige un acte d'état civil et la commune de naissance, évitant ainsi à l'utilisateur de demander et de fournir cet acte.

La numérisation massive des actes d'état civil, d'ores et déjà engagée, permet des envois dématérialisés ou leur mise en ligne, dès lors que cela est juridiquement possible.

Je rappelle que cela fait deux ans que la Mairie de Paris numérise les actes d'état civil.

Enfin, le projet de Compte parisien permettra notamment aux usagers :

- d'accéder avec un identifiant unique à tous les téléservices municipaux et, à terme, au-delà ;
- de ne pas avoir à produire de nouveau des informations et documents déjà communiqués à l'administration ;
- de suivre l'état d'avancement des démarches engagées et d'actualiser certaines informations ;
- de payer les services dont ils ont besoin de manière simple et rapide ;
- de recevoir des informations sur les thèmes choisis.

Ces évolutions demanderont la mise en place de la médiation numérique en mairie. Il s'agira d'aider et de conseiller des usagers qui n'ont pas l'accès à Internet, ou qui n'en ont pas la maîtrise suffisante, pour réaliser des téléservices ou pour accéder à des informations sur Internet.

Cette nouvelle fonction permettra de lutter contre la fracture numérique et s'accompagnera de la mise en place d'outils adaptés comme des bornes numériques.

C'est pourquoi un processus de travail vient d'être engagé afin de définir les principes directeurs d'aménagement des mairies d'arrondissement dans les prochaines années, qui permettront de faire évoluer les bâtiments et l'organisation des services.

La Mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement, sous mon impulsion, souhaitait donc s'insérer dans ce schéma.

Merci de votre attention. M. LEBEL ?

**M. LEBEL** : Je me félicite, comme dirait Mme BURLIS – il y a peu de gens qui me félicitent, donc je me félicite tout seul – de la modernisation de la Mairie du 8<sup>e</sup>.

Je voudrais quand même faire observer qu'au-delà de cela, il y a quand même l'Hôtel Cail, qui est un patrimoine municipal remarquable et dont on a laissé, me semble-t-il, un peu en jachère, le plan qui avait été mis sur pied il y a quelques années. Je sais, par exemple, que le bureau de la DGS, mériterait d'être restauré, de même que le salon de Vénérerie pour lequel il y a déjà eu, il y a plusieurs années, des tentatives de remise à niveau, si je puis dire, ou de restauration. De même, beaucoup d'ouvrants, donc de fenêtres, sont désormais en très mauvais état. Or ce sont des fenêtres anciennes qui, si elles ne sont pas restaurées à temps, seront obligatoirement changées complètement, ce qui multiplierait leur coût de manière très importante.

Je voulais donc simplement rappeler la nécessité pour nous élus, de prendre soin du patrimoine municipal, dont la mairie du 8<sup>e</sup> est une partie.

**Mme d'HAUTESERRE** : Le salon de la Vénerie va être refait : j'ai obtenu un budget conséquent dans ce sens. Je ne vais pas dire que l'Hôtel Cail va être complètement refait mais nous avons tout de même obtenu de l'argent pour que les fenêtres puissent être refaites de même que le parquet du bureau de la DGS.

**M. LEBEL** : Le parquet n'est pas un monument historique.

**Mme d'HAUTESERRE** : Si, tout de même...

**M. LEBEL** : Cela évitera simplement au personnel de la DGS de se tordre les pieds.

**Mme d'HAUTESERRE** : Absolument !

Les prochains rendez-vous sont les suivants :

- Mercredi 18 janvier, à 19h15, en salle des mariages : Réception ministre des Cultes ;
- Jeudi 19 janvier, à 19h00 : Cérémonie des vœux à la MDA du 8<sup>e</sup> ;
- Lundi 23 janvier à 18h45 : CCQ Hoche-Friedland ;
- Mercredi 25 janvier, à 19h00 : Concert Ambassade de Malte en salle des mariages ;
- Jeudi 26 janvier à 20h00 : Concert Cail, élève de M. PROUST, en salle des mariages ;
- Samedi 28 janvier, de 9h00 à 18h00 : formations « premier secours », en salle du Conseil, auxquelles il faut s'inscrire ;
- Mardi 31 janvier, à 18h00 : Vernissage-exposition « Résonance » ;
- Mardi 31 janvier, à 18h30 : Nouvel an chinois et défilés, comme les autres années ;
- Jeudi 2 février, à 18h00 : Défilé de mode, collection « Opéra de Pékin », en salle des mariages ;
- Mercredi 22 février, à 18h00 : Vernissage du 27<sup>ème</sup> salon des artistes du 8<sup>e</sup> ;
- Lundi 6 mars, à 20h00 : Pièce de théâtre « *Camille contre Claudel* » en salle des conférences ;
- Mercredi 8 mars, de 8h30 à 18h00 : Journée internationale des droits des femmes ;
- Mercredi 8 mars, à 18h00 : Vernissage de l'exposition de Caroline Faindt ;
- Jeudi 9 mars à 20h00 : Concert Cail, Sécession Orchestra, en salle des mariages ;
- **Lundi 13 mars, à 19h00 : Conseil d'arrondissement.**

**Mme BARLIS** : Comment les gens doivent-ils procéder pour s'inscrire à la formation « premiers secours » ?

**Mme GUILLET** : Les inscriptions se font par Internet : si vous le souhaitez, je vous enverrai le lien une fois que les inscriptions seront ouvertes. La publicité sera faite à partir de ce moment.

**Mme d'HAUTESERRE** : Je vous remercie et vous souhaite une bonne soirée : la séance est levée.

**L'ordre du jour étant épuisé, Mme Jeanne d'HAUTESERRE lève la séance du conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement, à 20h.**

  
Jeanne d'HAUTESERRE